

Vannes, le 25 avril 2012

CANAL DU BLAVET

CANAL DE NANTES À BREST

AVIS A LA BATELLERIE

Fermeture temporaire de la navigation

Vu l'article 4.3 du règlement particulier de police de navigation du canal du Blavet ;

Vu l'article 4.3 du règlement particulier de police de navigation du canal de Nantes à Brest entre la Vilaine et le barrage de Guerlédan ;

Considérant les vitesses d'écoulement et les niveaux des biefs du Blavet, de l'Oust et de l'Aff ;

Considérant les fortes rafales de vent en cours et prévues tout au long de la journée ;

Les usagers sont informés que la navigation est interdite à toute embarcation à compter de 9h00 le 25 avril 2012, et ce jusqu'à nouvel ordre :

- sur le canal du Blavet de Pontivy jusqu'à la limite transversale de la mer
- sur le canal de Nantes à Brest de l'écluse de Redon à jusqu'à l'écluse de Guerlédan,
- sur l'Aff à l'aval de la Gacilly.

L'Administrateur en chef
des Affaires Maritimes VEILLE,
Délégué à la Mer et au Littoral
du Morbihan

